



Régularisation facture de gaz gdf exorbitante

Par **SORCIERE**, le **25/06/2008 à 09:09**

Bonjour
J'aimerais avoir votre avis concernant une demande de régularisation de la part de GDF (2117 EUR).
Ma facturation est mensualisée et je n'ai donc pas pu constaté avant la régularisation annuelle l'anomalie de consommation survenue pendant l'année et il s'agit du double de notre consommation normale.
Est-ce que GDF n'a aucun devoir d'information et de suivi de la consommation vis-à-vis de sa clientèle ? Je ne compte pas me laisser faire ...
Donc, imaginons qu'il y ait une fuite dans les conduites et risque pour nous et le voisinage, il n'en ont rien à faire C'est en gros ce qu'ils m'ont dit ... Incroyable
Je m'apprête à envoyer un courrier recommandé à GDF et votre avis me serait précieux.
Merci d'avance pour votre aide

Par **mmm3**, le **25/06/2008 à 14:47**

bonjour, vu que tu a reçue une facture a tu regarder le prix du gaz et ta consommation et faire le calcul voir si se nés pas une faute de leur pare !
de plusse a tu regarder le prix du gaz en 2007 et le prix du gaz en 2008 ?
tous ses point sont a regarder avant de les joindre!
(regarde ton conteur si il marche bien ou si il y a pas une fuite)